



AYTRÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin, le Conseil d'Administration du CCAS, s'est réuni en session ordinaire,

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : Mme CHATENAY-MORENO Valentine

- Etaient présents : M. LATREUILLE Arnaud, Mme de SAINT DO Hélène, M. VIEULES Robin, M. TATOU Abdelouahed, Mme NIVALT Nadine, Mme DESPRES Sophie, Mme BEAUMEISTER Joseline, Mme VELLY Julie, M. DESSED Jacky, Mme GEHAUT Annie, M. SEYLER Patrice
- Absents excusés représentés : Mme GIRARD Martine ayant donné procuration à Mme de SAINT DO Hélène, M. JEAN Stéphane ayant donné procuration à Mme VELLY Julie, Mme LEPARC Alice, ayant donné procuration à Mme CHATENAY-MORENO Valentine, Mme QUINTEL Julie ayant donné procuration à Mme BEAUMEISTER Joseline et M. Txomin OLAZABAL ayant donné procuration à Mme GEHAUT Annie, Mme RAGOT ayant donné procuration à M. SEYLER Patrice
- Absente excusée : Mme Hélène RATA,
- Secrétaire de séance : M. TATOU Abdelouahed
- Invitées : Mme BALLERY Muriel, directrice du CCAS, Sue GAYRAUD, assistante de direction

N° D36_26

DATE DE CONVOCATION 05/06/2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 19

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS (dont la présidente)
OU AYANT DONNÉ UNE PROCURATION 18

NOMBRE DE VOTANTS..... 18	CONTRE 00
POUR..... 18	ABSTENTIONS 00

Objet : PÔLE FINANCES – Résidence Les Cèdres- BP 2026 – Affectation définitive de résultat 2025 – Budget annexe 2026

Madame la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que lors de la séance du 09 février 2026, le Conseil d'Administration a constaté les résultats 2025 et procéder à leur affectation prévisionnelle au Budget Primitif 2026.

Le Conseil d'Administration ayant désormais approuvé le Compte de gestion et le compte administratif 2025, il convient désormais d'entériner les résultats et leur affectation de façon définitive.

Les résultats et leur affectation définitive sont identiques à ceux votés lors de la séance du 09 février 2026.

Le résultat de clôture 2025 du budget Résidence les Cèdres se présente comme suit :

AR Prefecture

017-261700892-20260615-D36_26-DE
Reçu le 23/06/2026

L'exécution du budget 2025 présente le résultat suivant :

Résidence les Cèdres	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes 2025	451 910,13 €	86 205,52 €	538 115,65 €
Dépenses 2025	352 902,34 €	54 704,82 €	407 607,16 €
Résultat de l'exercice 2025	99 007,79 €	31 500,70 €	130 508,49 €
Résultat antérieur reporté	73 451,26 € -	37 424,71 €	36 026,55 €
Résultat investissement	-5 924,01 €	-	- 5 924,01 €
Résultat cumulé cloture	166 535,04 € -	5 924,01 €	160 611,03 €
Résultat affectable	166 535,04 €	- 5 924,01 €	160 611,03 €

Le résultat net d'investissement étant déficitaire, il y a un besoin de prélever sur le fonctionnement.

De ce fait, le résultat de fonctionnement ne pourra être repris totalement sur la section de fonctionnement.

Considérant que la construction du budget annexe 2026 de la Résidence des Cèdres nécessite la reprise des résultats du Compte Administratif 2025 ;

Le Conseil d'Administration, après avoir voté, décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : De reprendre au budget primitif 2026 les résultats cumulés de l'exercice 2025 annexés à la présente délibération.

Article 2 : De dire que compte tenu d'un besoin de financement de la section d'investissement constaté fin 2025, les résultats sont repris au BP 2026 tels que ci-dessous :

	Soldes d'exécutions 2025
Fonctionnement – compte 002	166 535.04 €
Investissement – compte 001	- 5 924.01 €
Investissement – compte 1068	- 5 924.01 €

Article 3 : D'autoriser Madame la Présidente ou ses représentantes à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente du CCAS,



Valentine CHATENAY-MORENO